

DEPARTEMENT : COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT : GUINGAMP
CANTON : PLOUHA

**COMMUNE DE TREVEREC
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 SEPTEMBRE 2021**

Nbre de Conseillers
en exercice : 11
Nbre de présents : 11
Nbre de votants : 11

L'an deux mil vingt et un, le vingt septembre à 20 h 00.
Le Conseil Municipal de la Commune de TREVEREC étant réuni à la salle
des fêtes sous la présidence de Madame Sandrine GEFFROY, Maire.

Date de la convocation
13 septembre 2021

Etaient présents :
GEFFROY S. ; HELARY R. ; KEROUANTON L. ; LE BOULZEC A. ;
LE BERRE S. ; LE CALVEZ D. ; QUERE S. ; GUENNIC L. ; LEGER K. ; BLOT G.,
GUERNION N.

Date d'affichage :
21 septembre 2021

Le scrutin a eu lieu katell LEGER a été nommée pour remplir les
fonctions de Secrétaire.

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 7 juillet 2021,**
- 2) Journée du 11 novembre 2021,**
- 3) Visite aux personnes absentes au repas des aîné(e)s,**
- 4) Arbre de Noël 2021,**
- 5) Cimetière : recensement des concessions et procédure de reprises,**
- 6) Affaires diverses**

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2021

Madame le Maire demande aux membres du conseil municipal, s'ils ont des remarques à effectuer sur le procès-verbal du 7 juillet 2021.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité de ses membres le procès-verbal du 7 juillet 2021.

2) JOURNEE DU 11 NOVEMBRE 2021

Cérémonie du 11 novembre 2021 :

Madame le Maire propose, au vu de des nouvelles directives sanitaires, d'organiser la cérémonie du 11 novembre 2021 comme elle l'était avant la crise sanitaire :

- 11h30 Rassemblement à la Mairie
11h40 Dépôt de gerbes aux monuments aux morts du bourg et de Pen-Hoat
12h00 Départ en car pour le repas des Aînés.

Repas du 11 novembre 2021

Au vu de la situation actuelle qui s'améliore, Madame le Maire propose aux élus d'organiser le traditionnel repas des aîné(e)s, au restaurant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'organiser la cérémonie du 11 novembre comme à l'accoutumé, avant la crise sanitaire,**
 - **D'organiser le traditionnel repas des aîné(e)s au restaurant. Le pass sanitaire sera donc obligatoire pour participer au repas, comme l'impose la réglementation en vigueur. Le restaurateur procédera à la vérification. Les habitants de la commune âgés de 60 ans et + dans le courant de l'année 2021 sont invités. Si le conjoint n'a pas encore l'âge requis, il peut participer en réglant son repas.**
- Un service de car au départ de Trévère sera organisé pour les participants.**

3) VISITE AUX PERSONNES ABSENTES AU REPAS DES AINE(E)S

Courant novembre 2021, la municipalité rendra visite aux personnes de + 70 ans et malades qui n'ont pas assisté au repas des anciens. Un cadeau leur sera remis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition de Madame le Maire.

4) ARBRE DE NOËL 2021

Le Conseil Municipal décide d'organiser un arbre de Noël pour les enfants de la Commune âgés de 0 à 11 ans.

Les modalités d'accueil de cette animation et la distribution des cadeaux de Noël seront précisées en fonction de la réglementation en vigueur en fin d'année et en concertation avec Mme Amélie CHARBONNEAU, Présidente de l'Avenir de Trévère.

Les élus invitent les nouveaux habitants, parents de jeunes enfants, à contacter la mairie afin de les inscrire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité qu'un cadeau d'une valeur maximale de 25,00 €, sera offert à chaque enfant par la commune.

5) CIMETIERE : RECENSEMENT DES CONCESSIONS ET PROCEDURE DE REPRISES

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que certaines concessions dans le cimetière présentent un réel état d'abandon. Les emplacements et monuments ainsi délaissés nuisent à l'aspect général du cimetière.

Sachant que le nombre de place dans le cimetière est limité, il est nécessaire de procéder à un état des lieux afin de :

- Recenser les concessions, compléter et mettre à jour les dossiers,
- Répertoire les concessions non renouvelées,
- Relever les tombes visuellement à l'abandon.

L'objectif étant :

- De connaître le nombre d'emplacements disponibles immédiatement,
- De pouvoir reprendre des concessions temporaires de trente ans et cinquante ans non renouvelées sans procédure. Cette reprise des concessions temporaires est envisageable après avoir vérifié que la concession soit arrivée à échéance, que le délai de deux ans accordés pour le renouvellement soit épuisé et qu'il n'y ait eu aucune inhumation depuis cinq ans (art.R2223-19 du CGCT),
- De lancer une procédure de reprise de 3 ans, pour les tombes visuellement à l'abandon. Cette procédure est réservée pour les tombes de plus de trente ans, cinquante ans et perpétuelles, et qui n'ont enregistré aucune inhumation depuis dix ans (art. L2223-4, R2223-13 à R2223-21 du CGCT).

A l'issu des procédures de reprise, les emplacements ainsi libérés peuvent faire l'objet de nouvelles attributions.

Pour rappel, la commune reste propriétaire des emplacements concédés. La concession n'étant qu'un usage du terrain communal. Les concessionnaires, les ayant-droits et descendants ont toutefois le devoir d'entretenir l'espace ainsi mis à leur disposition. Mais ceci devient souvent de plus en plus difficile au fil du temps, quand les attributaires sont décédés ou n'ont plus d'ayant-droits.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'accepter de procéder à l'état des lieux du cimetière et au recensement des concessions,**
- **D'autoriser Madame le Maire à engager le lancement de la procédure de reprise de concessions en état d'abandon et la reprise des concessions non renouvelés,**
- **D'autoriser la réattribution des concessions reprises ou non renouvelées.**

6) AFFAIRES DIVERSES

➤ **Parterre devant mairie** : les travaux ont été réalisés.

➤ **Réfection toilettes publiques** :

Le conseil municipal donne son accord pour procéder à la réfection des toilettes publiques (WC, carrelage, lumière)

➤ **PLUIH adopté** :

Depuis le 27 août 2021 le PLUIH est exécutoire. Les dossiers d'urbanisme sont donc instruits depuis cette date par les services de Leff Armor Communauté (ADS – Application des Droits des Sols).

➤ **Estimation voirie Lan Trévélec** :

Les travaux de voirie de Lan Trévélec vont être estimés en partenariat avec la mairie de Saint-Gilles-Les-Bois, la voie étant commune. Ces travaux sont programmés pour 2022.

➤ **Goûter des aînés** :

La reprise des goûters en faveur de nos aîné(e)s (personnes de 60 ans et plus) est prévue courant octobre. Les élus précisent que, comme le prévoit la réglementation, le pass sanitaire sera obligatoire pour y participer.

➤ **Distribution calendriers** :

Les élus distribueront les calendriers pour 2021 courant octobre par quartier.

➤ **Eglise - Intervention Atelier Botrel** :

L'Atelier Botrel interviendra sur les vitraux de l'église fin octobre.

➤ **Collect' mobile – Un geste pour ma ville - Présentation** :

Un container sera installé en mairie pour la collecte des mobiles. La collecte se fera en partenariat avec l'école Sainte-Anne de Saint-Gilles-Les-Bois.

Fin de séance : 21 h 50